

## Orientation pour les demandes de subvention

# Programme de soutien à l'électromobilité

## DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La procédure de soumission et d'évaluation des demandes de subvention est la suivante :

- a) Le propriétaire du projet (demandeur) lit le **formulaire d'inscription**, disponible sur [www.myclimate.org/auto](http://www.myclimate.org/auto) , et vérifie que tous les critères remplis. Il soumet ensuite une demande de subvention via le lien suivant.
- b) myclimate vérifie l'inscription et demande des précisions en cas de doute. L'examen de **l'intégration dans le programme** se fait sur la base des fonds de soutien disponibles et selon les priorités définies dans le chapitre "Décision d'attribution".
- c) myclimate communique au propriétaire du projet **un lien vers un Monday Board**. Une inscription est nécessaire. Tous les véhicules inscrits y sont enregistrés et les documents nécessaires y sont listés.
- d) Une fois l'achat du véhicule effectué, les **documents** nécessaires sont **directement chargés par le propriétaire du projet sur le Monday Board**. A la fin de l'année, un contrat est établi par myclimate pour tous les véhicules inscrits.
- e) Dès que le contrat est signé et les documents sont soumis, myclimate envoie au propriétaire du projet les informations pour la facturation.

## DÉCISION D'ATTRIBUTION

Il n'existe pas de droit général à une subvention qui puisse être réclamée. myclimate n'établit et ne signe des contrats de subvention que si le formulaire d'inscription a été correctement rempli, si tous les critères de subvention sont respectés et si des moyens financiers suffisants sont disponibles dans le cadre du M-Fonds pour le climat. Une subvention n'est versée qu'aux propriétaires de projets ayant signé un contrat de subvention et après l'achat du véhicule. Si les demandes soumises dépassent les moyens financiers disponibles du programme, la priorisation suivante s'applique :

1. La date de mise en œuvre prévue selon l'inscription et la planification effective
2. Date Réception de l'inscription via le lien

## CONTRIBUTION DE FONDS

Le volume de promotion du programme s'élève au total à 1 million de francs suisses et est à la des coopératives Migros, de la M-Industrie et des contributeurs au M-Climate-Fonds. Le modèle de promotion prévoit une contribution unique à l'investissement de **3'000 francs par véhicule électrique**. Une indemnisation annuelle n'est pas prévue.